

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
22/11/2018

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : M. PINTO, Proviseur
Secrétaire : M. Hervé PARENT, Proviseur-Adjoint

Le quorum étant atteint avec 25 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 18h.

25 présents et 1 suppléant PEEP, invité
Validation du PV du dernier CA : validé à l'unanimité
Sont ajoutés à l'ordre du jour les points suivants : raid VTT.

1-Organisation de l'action éducatrice

1.1-Compte-rendu de l'AG de l'association sportive du 28/09/2018

Dynamisme de l'AS du lycée, à l'image des nombreux participants au cross académique du 21/11/2018
Implication des professeurs EPS dans les ateliers de la pause méridienne, et aux journées d'intégration des Secondes en septembre.

(Arrivée de M. Willy Bourgeois représentant la collectivité Région Bourgogne Franche-Comté à 18h10)

Projet de participer à la journée du sport scolaire en septembre 2019.

Bilan financier : voir annexe

Les bilans moral et financier de l'association sportive sont adoptés à l'unanimité des membres présents (26 pour)

1.2-Association BTS (Colenn VIPREY - BTS 1). L'AG ATE s'est déroulée dernièrement, l'ATE sera dissoute et les fonds reversés en partie à l'Association Nodier Action Projet (ex foyer associatif) ou reversés dans une création d'association ainsi qu'au budget du lycée Nodier. Au 01/11/2018, l'ATE disposait de 30 960 €. Le statut de l'actuelle association est ambigu, c'est pour cela que nous privilégions sa dissolution pour repartir avec des statuts clairs dans le cadre des associations loi 1901. M. LEBRUN rappelle le fonctionnement de l'ANAP qui a été mise en place depuis 3 ans pour faire le lien avec la Maison des Lycéens.

1.3-Raid blanc (présentation par M. LONGET) : 10 et 11/01/2019 à Chapelle-des-Bois (25), **en priorité** pour les élèves qui ont fait le raid VTT en 2^{nde} et qui sont maintenant en Terminale. 30 élèves participants. Pas de nuitée sur place, retour à Dole le soir en raison d'un problème d'hébergement et par souci d'économie, également pour prendre moins de risque si l'enneigement était insuffisant (pas d'engagement d'argent). Engagement des familles = 41 € (sur 67 € pour le coût total, l'ANAP finançant à hauteur de 5 € par élève + 1 € par jour, ce qui est le cadre commun des financements de cette association). Projet validé à l'unanimité.

Appariement avec les Etats-Unis : changement de dates pour permettre à certains élèves de passer le concours d'entrée à Sciences politiques. Dates retenues pour le voyage : du lundi 25/02 au mardi 12/03/2019. Participation des familles également révisée = 950 €, en baisse par rapport à ce qui était prévu. Cette baisse s'explique notamment par une baisse du coût du transport pour se rendre à l'aéroport (départ de Genève et non plus de Paris). Les actions menées par les élèves avec l'association ANAP ont rapporté à ce jour 110 € de ristourne par élève. Ces sommes compléteront la valeur du don prévue au budget de l'appariement.

16 940 € de dépenses pour ce voyage dont une large part pour le transport en avion.

Les modifications apportées à la première délibération 46-1-2017/2018 du 02/07/2018 sont votées à l'unanimité (26 pour)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
22/11/2018

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

1.4-Raid VTT en Auvergne (projet présenté par M. LONGET et M. LEBRUN) : du 02 au 07/06/2019. 29 élèves intéressés à ce jour (Seconde), accompagnés par 6 professeurs de l'établissement. Entraînements le mercredi après-midi avec l'AS dès début mars, et ponctuellement le mercredi matin dans le cadre de l'AP (pour les 2^{nde} 1 et 2^{nde} 4 volontaires) + un entraînement à la journée prévu en mai. Ces entraînements font partie intégrante du projet. Coût par élève = 301 € / Participation demandée aux familles : 260 €. Budget général : voir annexe.

Le projet de voyage scolaire Raid VTT est validé à l'unanimité (26 pour).

Questionnement du représentant de la région (M. BOURGEOIS) sur le dispositif EVEIL (Enveloppe pour la Vie et l'Epanouissement des Lycéens). Environ 5 à 7 projets financés par année scolaire. Un compte-rendu des actions est fait par les porteurs des projets, et à sa lecture, l'argent est débloqué ou non. Toute notre enveloppe a été consommée. M. BOURGEOIS demande si la possibilité de verser l'argent à 2 reprises durant l'année au lieu de l'être à un seul moment serait pertinente, mais cette possibilité ne paraît pas intéressante pour notre établissement.

1.5-Comité de pilotage pour la labellisation Développement durable : sa composition a été discutée une proposition a été établie lors de la réunion du CESC de ce jour avec une représentation des différents corps de l'établissement. Dynamisme du côté élèves (49 éco-délégués) mais à intensifier du côté des enseignants qui par ailleurs traitent la question du développement durable dans leur cours pour mettre en œuvre les programmes d'enseignement.

La mise en place et la composition du comité de pilotage sont adoptés à l'unanimité

Des réflexions sont en cours sur la restauration : limitation des déchets, préparation de produits biologiques et/ou locaux. Une remarque est faite concernant le questionnaire de satisfaction (le même que celui qui avait été donné il y a 2 ans, afin de permettre une réelle comparaison) : il mériterait de donner davantage de liberté d'expression pour permettre de connaître plus finement l'avis des usagers.

M. l'Intendant rappelle les contraintes techniques du questionnaire : l'application Pronote ne permet pas de créer des questions « libres » pour les sondages de type anonyme lorsque l'identité du répondant n'est pas divulguée. M. Le proviseur propose, à la lecture des résultats, de compléter ce sondage par un court questionnaire pour recueillir l'avis des usagers au travers de questions à réponse libre (mais qui ne seront plus anonymes). M. l'Intendant rappelle également les contraintes du plan alimentaire auxquelles le service de restauration est soumis.

1.6-Climat scolaire (enquête d'élèves de Seconde dans le cadre de l'AP) : 88% des élèves indiquent se sentir bien dans l'établissement et 4% ressentir un malaise.

2-Fonctionnement matériel et financier

2.1- M. le Proviseur présente le **cadre général du budget 2019** et précise la ligne politique qui a dicté sa confection : volonté de maintenir les crédits pédagogiques et de les rendre lisibles en les isolant sur des lignes spécifiques et poursuivre les efforts d'économies notamment dans l'affranchissement, la téléphonie...

M. l'Intendant présente la structure du budget 2019 à partir des documents qui avaient été transmis aux membres du Conseil d'administration. Budget 2019 = acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes qui seront exécutées sur l'année civile à venir. Le compte financier dressera un bilan de l'exécution de ce budget 2019, il sera présenté au printemps 2020.

Le budget est composé de deux sections : fonctionnement / investissement ; la section de fonctionnement comprend un service général dans lequel seront retracées les recettes et les dépenses pour mettre en œuvre le service public d'éducation (trois services : AP, VE et ALO) et de deux services spéciaux pour des activités particulières (SBN pour le versement aux familles des bourses nationales / SRH pour la gestion de la restauration et de l'internat)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
22/11/2018

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

2.2-Le service général :

La ressource principale des services AP, VE et ALO est le versement de la subvention de fonctionnement par la collectivité tutelle Région Bourgogne Franche-Comté
Baisse de la dotation de fonctionnement de la région (267 946 €) en raison notamment d'une baisse des effectifs à n – 2. A cette dotation, viennent se greffer d'autres ressources (exemple : participations des familles, versement de la taxe professionnelle par les entreprises, ...). M. le représentant de la Région indique que même si cette dotation de fonctionnement baisse, les ressources accordées à l'établissement peuvent être stables voire en hausse grâce aux financements annexes (ex : EVEIL). M. l'Intendant indique que le lycée est particulièrement bien accompagné par la Région. M. BOURGEOIS rappelle la volonté de la collectivité de maintenir les budgets liés à la formation malgré des contraintes budgétaires fortes. La gratuité des transports scolaires vient d'être de nouveau votée par les élus, celle des manuels scolaires pourrait l'être également prochainement.

-AP : Activité pédagogique (CDI / enseignement général / enseignement technique)

M. LONGET demande des précisions sur les différences importantes entre le total du « réalisé 2017 » et celui des prévisions pour 2019. M. l'Intendant donne plusieurs pistes d'explication et notamment : transfert de charges du service AP vers le service ALO (notamment pour les manuels scolaires et la gestion des photocopieurs), non prise en compte de la plupart des subventions spécifiques de l'Etat et de la Région qui n'apparaissent pas dans le budget initial. Les subventions spécifiques sont récapitulées en annexe du document avec leur valeur au 6 novembre 2018

-Vie de l'élève : aide à la scolarité pour les familles, fonds social des cantines, animation vie scolaire, activités de la pause méridienne, CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

-Administration et logistique : administration générale, entretien patrimoine mobilier et immobilier, viabilisation.

Des économies pourront être réalisées grâce aux groupements d'achats qui sont maintenant proposés par la Région par le biais de la nouvelle Centrale d'achat mise en place dernièrement. Actuellement, les analyses bactériologiques en restauration collective et la maintenance des ascenseurs/monte-charge sont gérées par la Région pour tous ses lycées adhérents. Par la suite, d'autres achats pourront être organisés de la même façon, en particulier sur le service restauration, et peut-être à l'avenir sur les charges liées aux photocopieurs (location, maintenance).

M. JOURDAN demande le renouvellement de la suite Microsoft Office dans l'établissement, voire même en faire bénéficier les étudiants de BTS à leur domicile. M. l'Intendant indique que la question a été posée très officiellement à la collectivité régionale qui a refusé de prendre en charge le coût des licences très onéreuses. Elle propose d'utiliser la suite Open Office qui est gratuite. Elle rappelle que cette dépense pédagogique relève de l'Etat et que ce sont les services de l'Etat qui préconisent cet outil. M. JOURDAN indique qu'il existe maintenant des forfaits qui sont calibrés en fonction non plus du nombre de postes informatiques mais du nombre de professeurs dans l'établissement.

Mme CAMP demande des précisions sur les vêtements de travail : la Région finance uniquement les équipements de protection individuelle (EPI) par le biais d'une subvention spécifique.

2.3-Deux services spéciaux :

-Bourses nationales

Versées aux familles des élèves externes en fin de trimestre, déduites des factures pour les ½ pensionnaires et les internes.

-Restauration et hébergement

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
22/11/2018

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

M. l'Intendant précise que la règle du jeu est fixée par la Région Bourgogne Franche Comté qui a la charge de l'accueil et de l'hébergement des élèves depuis une loi votée en 2004.

Les modes de calcul sont présentés page 26 du document.

Pour information : pourcentage d'élèves inscrits au service de restauration = 75 / 80% environ.

Coût réel des repas = 8,30 € / Coût pour les familles équivalent à 4,40 € environ.

Le nouvel internat de Duhamel sera opérationnel en mars 2020 : question sur le départ des filles de l'internat Charité : avril 2020 ou rentrée de septembre 2020 ?

La présentation se termine sur la présentation de la réalisation de l'équilibre du budget : budget en déficit pour 2 100 euros mais ce déficit n'a pas d'incidence sur la trésorerie : simple différence entre des opérations dites « d'ordre » de dépense et de recette destinées à mettre à jour la valeur des biens figurant au patrimoine et à l'actif du bilan du lycée.

Le Fonds de roulement financier minimum à conserver s'établit pour environ 97 000 € au vu du compte financier pour l'exercice 2017. Cette somme représente une sécurité à la fois pour garantir la Trésorerie du lycée et pour faire face à une éventuelle dépense urgente. Cette somme représente 1/12ème des dépenses du dernier budget exécuté.

Budget voté à l'unanimité : 25 pour (M. LEBRUN ayant quitté la séance à 19h45)

2.4-DBM : décisions budgétaires modificatives

M. l'Intendant se propose de répondre aux éventuelles questions concernant les DBM présentées pour information

Il apporte les explications concernant l'inscription du total des recettes exceptionnelles constatées au cours de l'exercice (avoirs sur retours marchandises, décompte de chauffe 2017 par SOCCRAM, ...) en prévision de recettes et de dépenses. Détail :

- Prévisions de recettes égale aux recettes réelles constatées : ALO 771 : + 4 724,86 €
- Prévisions de dépenses ajustées pour la fin de l'année :

ALO VIAB 0EAU + 2 038,49 €

ALO ENTRET 0MANTBATI + 2 686,37 € (et non ALO VIAB 0ASE comme présenté dans le document par erreur)

DBM n°21 adoptée à l'unanimité (25 pour)

2.5- M. le Proviseur apporte une précision concernant le voyage en Autriche qui se déroulera du 30 novembre au 7 décembre 2018 : un élève profitera du voyage aller-retour avec les autres élèves du lycée, sans participer à l'échange. Il rejoint son correspondant qui ne peut pas venir en France. L'établissement scolaire autrichien a donné son accord.

3-Questions diverses

3.1-Monsieur BORDAT demande comment les élèves peuvent participer à la mise en valeur des remparts du lycée le long du Doubs.

Les élèves ne peuvent en aucun cas, pour des raisons de sécurité, participer au nettoyage des remparts.

Un nettoyage complet coûterait près de 27 000 €. Le devis établi au printemps a été remis à M. GUIGUET, Vice-président de la Région Bourgogne Franche-Comté, qui a prévu d'évoquer cette dépense avec la ville de Dole.

Pour information, les élèves travaillent avec M. LEBRUN à la valorisation du jardin du parc dans le cadre d'un projet pédagogique.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
22/11/2018

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

3.2-Dans le cadre de la réforme du lycée, Mme BARATA demande quelles spécialités et enseignements optionnels ont été proposés par le chef d'établissement au Recteur.

Réponse de M. PINTO : 8 spécialités ont été demandées comme décidé lors du conseil pédagogique du 11 octobre élargi aux représentants des parents et des élèves :

- Arts (mutualisé avec Le lycée Duhamel si besoin)
- Humanités, littérature et philosophie (mutualisé avec Le lycée Duhamel si besoin)
- Mathématiques
- SVT
- Physique-chimie
- Sciences Economiques et Sociales
- Langues et littérature étrangères
- Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques

+ Sciences de l'ingénieur / Numérique et sciences informatiques (mutualisées au lycée Duhamel).

Enseignements optionnels :

- Langue vivante C : chinois ou russe
- Langues et cultures de l'Antiquité : latin et/ou grec
- Arts : musique et histoire des arts
- Sciences et laboratoire (Seconde uniquement)
- Mathématiques complémentaires (Terminale uniquement)
- Mathématiques expertes (Terminale uniquement)
- Droits et grands enjeux du monde contemporain (Terminale uniquement)

Les choix seront actés par le Recteur le 03/12 en CTA. Le proviseur rappelle qu'après l'accord du Rectorat sur les spécialités, l'ouverture d'une spécialité ou d'un enseignement optionnel au sein du lycée reste cependant soumis à un nombre minimum de candidats.

Mme COHENDET indique qu'il est important de parler également des enseignements du tronc commun.

Concernant la langue vivante C, Roman MASSA regrette qu'il ne soit pas possible, pour des élèves qui font anglais et allemand en LVA et LVB, de prendre espagnol en LVC. Il lui est indiqué que ce choix pourra toujours être opéré par les élèves au moment des inscriptions à l'examen du baccalauréat (possibilité de modifier ses langues vivantes).

3.3-M. CHAINEAU, faisant référence à un événement en début d'année scolaire (élèves réprimandées par un personnel du lycée au sujet du port d'un T-shirt sur lequel figuraient des seins avec des tracés symboliques), souhaite revenir sur la tenue vestimentaire des élèves : comment interpréter ce qui est inscrit dans le règlement intérieur ? Ce règlement ne donne selon lui pas suffisamment de critères pour tolérer telle ou telle tenue, les interprétations peuvent être diverses. Si une précision du règlement intérieur doit être donnée, M. CHAINEAU a des propositions à faire en se basant sur le code du travail, afin que des critères communs soient connus de tous pour juger objectivement des tenues vestimentaires.

Mme COUTURIER est surprise que ce point arrive au CA en étant remonté par un professeur car la procédure avait été donnée aux élèves pour voir comment traiter ce problème avec le chef d'établissement. Le sujet a d'ailleurs été abordé dernièrement en CVL. Le CVL a décidé de travailler sur ce sujet-là pour éventuellement faire une proposition de modification du règlement intérieur au CA de juin. Une modification du règlement intérieur est envisageable, cette pratique est régulière. M. PINTO reconnaît une erreur d'interprétation de l'adulte qui a géré cet épisode et rappelle que ce n'est en aucun cas la position du lycée. M. MARCESSE indique que ce sujet est intéressant à traiter dans un établissement.

3.4-M. CHAINEAU milite pour une alternative végétarienne dans le lycée. Il souhaite que le lycée s'engage dans cette démarche et qu'à terme plus aucune viande ne soit servie au self. M. l'Intendant rappelle que la

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
22/11/2018

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Région Bourgogne Franche Comté a engagé une politique volontariste en faveur de la promotion des denrées bio et/ou d'origine locale dans un souci de développement durable. Un engagement vers un « tout végétarien » implique nécessairement d'obtenir l'accord et d'associer étroitement la collectivité régionale. M. TISSOT évoque le risque de confusion ou de dérive avec les régimes végétariens, végétaliens, véganes. M. LONGET évoque certaines difficultés pour réaliser l'équilibre nutritionnel, celui-ci devant être réalisé sur la journée, la semaine et même plusieurs semaines. M. PINTO rappelle qu'il n'est pas obligatoire de manger à la cantine et qu'il est compliqué de proposer des repas alternatifs, équilibrés, qui limitent les déchets.... M. BOURGEOIS indique que ce n'est pas au lycée de décider cette modification, la Région est maître d'œuvre en la matière. D'autres commissions ou instances du lycée peuvent s'emparer de cette problématique (COPIL EDD, CVL).

3.5-M. CHAINEAU regrette que ce ne soient pas les professeurs qui enregistrent les retards des élèves et qu'il soit nécessaire de passer par la vie scolaire.

M. PINTO et Mme COUTURIER précisent que cela est justifié par des raisons administratives et de plus, plusieurs enseignants avaient demandé à ce que la vie scolaire gère ces retards. Le rôle des professeurs n'est pas de valider les retards.

3.6-Mme BARATA demande s'il y aura des sanctions pour des élèves qui prennent des rendez-vous médicaux sur le temps scolaire. Mme COUTURIER indique qu'il leur faut simplement donner un justificatif pour que l'absence soit régularisée.

3.7-M. CHAINEAU demande s'il y a eu une information suffisante aux professeurs pour acheter le livre qui a été produit suite à la journée Laïcité du printemps 2018. M. PINTO propose que M. CHAINEAU voit ce point avec les professeurs et qu'il ne peut pas être traité en CA.

M. l'Intendant rappelle que les ouvrages sont proposés à la vente au service intendance pour la modique somme de 5 euros

La séance est levée à 21h.

Le Président : M. Jean-Pierre PINTO, Proviseur



Secrétaire de séance : signé, Hervé PARENT, Proviseur Adjoint